

L'an mil neuf cent soixante quinze, le MARDI 20 MAI, à 15 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIEME SESSION ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - GERARD Marc - BEDIER Francis - BOURHIS Camille - TESSIER Jacques - Mme JASMIN Eléopold - MM. FERRERE Chantilly - RIVIERE Maxime - APAVOU Antoine - FONTAINE Frantz - LICHARDY André - AFFEJEE Abdoul-Hack - Mme FUTHAZAR Hugues - MM. TANDRYA Fred - MONDON Jean-Claude - Mme PAYET André - MM. NANDO Raymond - RAMASSAMY Adolphe - AFFEJEE Jack - BOYER Eric - NATIVEL Philippe.

Etaient représentés :

M. CHANE KUNE Maurice	par M. FONTAINE Frantz
M. le dr THEVENIN Marc	par M. LEGROS Auguste
M. BOYER Bruno	par M. BOYER Eric
M. ROBERT Valère	par Mme JASMIN Eléopold
Mme ROCHE Valère	par M. GERARD Marc

Excusé : M. HOARAU Marcel

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

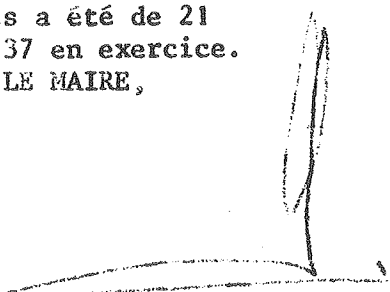
NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 20 MAI 1975 et que le nombre de conseillers présents a été de 21 sur 37 en exercice.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur NATIVEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées./.

La séance ouverte, le MAIRE a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,



A. D. LEGROS